



**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT
ET D'ENCADREMENT DU SKI ET AUTRES DISCIPLINES DE GLISSE
DES MONITEURS DE L'ÉCOLE DE SKI « EVOLUTION 2 »
15 rue vincent mir 65170 Saint Lary soulan**

Via notre site, vous pouvez dès à présent vous inscrire aux prestations dispensées par les moniteurs de l'école de ski « EVOLUTION 2 ». <http://www.booking-saintlary.com>

Il vous suffit de suivre les modalités d'inscriptions en ligne et votre commande sera transmise électroniquement à l'école de ski « EVOLUTION 2 ».

L'inscription à des prestations de l'école de ski « EVOLUTION 2 » implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

ARTICLE I : PRESTATIONS

Tous les moniteurs de l'école de ski « EVOLUTION 2 » ont suivi une formation validée par l'Etat et leurs méthodes d'enseignement sont reconnues sur un plan national et international.

Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe. Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'école de ski « EVOLUTION 2 » de vérifier le niveau de chaque élève, préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix du niveau technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par l'école de ski « EVOLUTION 2 ».

En conséquence l'école de ski « EVOLUTION 2 » se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes. Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ou aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient à l'élève de respecter les consignes du moniteur. L'élève est seul responsable de son matériel.

L'école de ski « EVOLUTION 2 » n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

L'école de ski « EVOLUTION 2 » se réserve la possibilité d'annuler les prestations vendues (dans les cas précis énumérés à l'article 2.3 des présentes) et dans ces conditions de rembourser le client sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucune indemnité supplémentaire.

Tous nos groupes collectifs enfants et adultes sont limités à un quota de 8 personnes lors de l'inscription.

L'effectif des groupes peut varier après réajustement des niveaux et donc dépasser 8 personnes sur certains groupes. (Ex: 1 groupe à 9 et l'autre à 7)

ARTICLE II : PAIEMENT / REMBOURSEMENT

2.1 : Tarifs

Les tarifs de l'école de ski « EVOLUTION 2 » sont présentés sur le site (www.booking-saintlary.com) et dans nos bureaux de Evolution 2 village et de Evolution 2 station.

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensés par un moniteur de l'école de ski « EVOLUTION 2 » à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, remontées mécaniques, hébergement, etc.), sauf cas particulier. En conséquence, l'élève devra préalablement, à l'heure prévue au cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux remontées mécaniques et, selon son choix, d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu

montagnard (responsabilité civile, secours ... etc).

2.2 : Modalités d'inscription, de paiement et de remboursement

Vous devez remplir le bulletin d'inscription, le dater approuver électroniquement les conditions en cliquant sur l'icône approprié. Il sera transmis à l'école de ski « EVOLUTION 2 ».

Il vous sera immédiatement donné un accusé de réception de votre commande par message électronique.

Ce paiement manifeste la conclusion du contrat. Il est confirmé par mail. (facture)

L'école de ski « EVOLUTION 2 » assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

3 moyens d'inscription et de paiement sont à votre disposition :

- 1) via le site internet <http://www.booking-saintlary.com>
- 2) Envoi via Internet du bulletin d'inscription (stages uniquement) et envoi postal de chèques vacances correspondant au montant total du cours demandé.
- 3) Possibilité de règlement dans nos bureaux par CB, chèque vacances ou espèces. il ne sera pas accepté de chèque bancaire pour le solde.

En cas d'absence du client au départ du cours, le prix de celui-ci ne sera pas remboursé et le cours ne sera pas échangé contre un autre cours.

2.3 : Modalités d'annulation, d'interruption et d'exclusion

Les prestations sont réservées pour des dates fermes. En conséquence, aucune annulation ne pourra être acceptée.

L'école de ski EVOLUTION 2 se réserve la possibilité d'annuler un cours en groupe lorsque le nombre minimum d'élève n'est pas atteint (4 élèves). Les élèves se verront alors remboursés les montants versés pour ces cours.

L'école de ski « EVOLUTION 2 » se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours notamment en cas de conditions météorologiques défavorables ou si le comportement d'un skieur est de nature à troubler son déroulement. Cette annulation ne donne lieu à aucune indemnité.

Aucun remboursement ne sera effectué quand l'annulation sera provoquée par un cas de force majeure. Constituent notamment un cas de force majeure : la fermeture des pistes ou remontées mécaniques, les conditions météorologiques rendant dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique. Les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation ou de report dès lors que l'activité est assurée par Evolution 2, aucun remboursement ou report ne sera effectué.

ARTICLE III : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé